

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 4 avril 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Samedi 4 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Le samedi 4 avril, **2 874 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 749 en réanimation/soins intensifs.**

- **90 établissements** de la région rapportent **prendre ou avoir pris en charge** des cas de COVID-19 dans leur établissement, ce chiffre est relativement stable depuis le 27 mars.
- **2 874** (+36/hier) patients atteints de Covid-19 **sont hospitalisés dans la région** ce jour.
- dont **749** patients soit 26% (+24/la veille) sont en réanimation/soins intensifs.
- Un **cumul de 478 décès** hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 3 avril dans la région (+30 décès/la veille).
- **1 694** patients atteints de Covid-19 sont **retournés à domicile au total** (+157 /la veille).

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	109	22	83
Allier	44	7	56
Ardèche	87	26	132
Cantal	25	0	3
Drôme	254	55	119
Isère	204	23	124
Loire	466	70	164
Haute-Loire	23	3	25
Puy-de-Dôme	69	4	46
Rhône	1 215	198	570
Savoie	114	15	120
Haute-Savoie	264	55	252
Auvergne-Rhône-Alpes	2874 (+36)	478 (+30)	1694 (+157)

* Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

PRISE EN CHARGE EN EHPAD

Les données présentées sont celles qui ont été transmises par les établissements entre le 29 mars et le 4 avril.

Sur les 944 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) d'Auvergne-Rhône-Alpes, 410 (soit 43,4%) ont fait un signalement de cas possibles / confirmés de COVID-19 parmi des résidents ou parmi les membres du personnel (NB : la totalité des EHPAD n'est pas forcément concernée par un cas de Covid-19).

Le nombre total de **résidents confirmés ou cas possibles** Covid-19 parmi les **410** établissements ayant fait un signalement est de **2 731**.

Parmi les 2 731 cas possibles ou confirmés, **236 sont décédés** au sein des établissements et **46 sont décédés à l'hôpital** (= ces derniers sont donc inclus dans le nombre de décès présentés plus haut = décès hospitaliers).

Répartition du nombre d'EHPAD ayant émis un signalement par département (déclaratif – entre 29 mars et 4 avril)

Département	Nb d'Ehpad déclarants	Nb de résidents confirmés et possibles	Résidents hospitalisés	Décès de résidents en l'établissement	Décès à l'hôpital	Personnels confirmés et possibles
Ain (01)	34	311	71	22	4	169
Allier (03)	12	131	4	0	1	23
Ardèche (07)	40	238	30	26	4	89
Cantal (15)	6	2	0	0	0	0
Drôme (26)	27	69	5	6	3	64
Isère (38)	46	298	25	13	4	171
Loire (42)	56	450	12	29	2	215
Haute-Loire (43)	18	16	2	1	1	14
Puy-de-Dôme (63)	22	53	2	10	0	42
Rhône (69)	89	812	48	93	16	374
Savoie (73)	15	56	4	6	0	27
Haute-Savoie (74)	45	295	26	30	11	153
Total	410	2731	229	236	*46	1341

Source : SPF

*Ces décès étant intervenus à l'hôpital, ils sont également comptabilisés dans les données hospitalières présentées plus haut)

TRANSFERTS DE PATIENTS COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

20 patients en réanimation en provenance d'Île-de-France sont transférés dans notre région. L'opération a commencé hier et se terminera d'ici lundi:

Hier vendredi 3 avril, 6 patients ont été transféré d'Île de France vers la région Auvergne-Rhône-Alpes, repartis de la façon suivant : 1 sur l'Allier, 1 sur Aurillac et 4 sur Clermont-Ferrand.

Aujourd'hui samedi 4 avril, 6 patients ont été transférés et répartis de la façon suivante : 1 sur Moulins, 1 sur Montluçon, 2 sur Aurillac et 2 Clermont-Ferrand.

Cette répartition est susceptible d'évoluer en fonction de la situation locale.

Comme pour les 42 transferts de Bourgogne-Franche-Comté le week-end dernier, les établissements de ces 3 départements ont été privilégiés en fonction du taux d'occupation actuel des lits de réanimation dans la région. L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes continuera d'être vigilante sur l'évolution de la situation épidémiologique dans les territoires de la région et sur les capacités hospitalières en soins de réanimation.

Les ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Île-de-France ainsi que toutes les équipes des établissements et les SAMU de zone concernés des 2 régions sont mobilisées pour organiser et accueillir ces patients.

CRITERES DE GUERISON DES PATIENTS COVID 19

[Consultez la liste des personnes considérées comme à risque sur le site du Haut Conseil de la Santé Publique](#)

Pour la population générale

8 jours après l'apparition des symptômes et 48h sans fièvre ni difficultés respiratoire

La personne est considérée comme guérie. **La disparition de la toux ne constitue pas un bon critère puisqu'une toux irritative peut persister au-delà de la guérison.** Dans les 7 jours suivant sa guérison il lui est recommandé d'éviter les contacts rapprochés avec les personnes considérées comme à risque. **La personne reste soumise aux mesures générales de confinement mais peut travailler si elle exerce une activité autorisée pendant cette période.**

Pour les personnes immunodéprimées

10 jours après l'apparition des symptômes et 48h sans fièvre ni difficultés respiratoire

La personne est considérée comme guérie. Il lui est recommandé de porter un masque chirurgical pendant 14 jours suivant sa guérison. **La personne reste soumise aux mesures générales de confinement mais peut travailler si elle exerce un métier autorisé pendant cette période.**

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES

Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- **Rester chez soi.**
- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite.
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise.
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.